



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 11

Délibération
n° 05.06.03.2026 rectifiée

DEVIS BARRIERE BOIS CHEMIN DU PEUX

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 06.03.2026

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,
Emmanuel LABASSE



Le Secrétaire de séance,
Daniel VAUZEILLES

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de M. Emmanuel LABASSE

Date de convocation : 18 février 2026

Présents : Emmanuel LABASSE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACTIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absent excusé : Estel BOUCHE (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE)

M. Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance.

Suite à la dernière commission travaux qui s'est rendue sur place, Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à l'entreprise LEOTY PAYSAGE un devis pour la pose d'une barrière bois Chemin du Peux pour des raisons de sécurité déjà évoquées en Conseil Municipal.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'accepter le devis de l'entreprise LEOTY PAYSAGE, d'un montant de 1.030,00 €**
- De donner tous pouvoirs à son Maire, M. Emmanuel LABASSE, afin de signer tous documents relatifs à cette affaire citée ci-dessus en objet.

La délibération initiale 05.06.03.2026 a été modifiée et republiée afin de rectifier l'erreur de date du conseil municipal indiquée en lettres dans son introduction, le Conseil Municipal s'étant bien réuni le 6 mars comme le mentionne la numérotation de la délibération, et non le 6 février comme initialement indiqué.